



Condition attribution allocation ahh enfant majeur

Par **ppierre**, le **10/01/2012** à **21:58**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations sur les conditions d'attribution d'une allocation adulte handicapée dans le cas d'enfant majeur rattaché au foyer fiscal de l'un des parents.

Il s'agit d'une personne de 19 ans vivant par intermittence chez son père. La charge éducative est supportée par sa mère, percevant l'AAH.

Le jugement notifiant la séparation de la mère de son ex-conjoint a été délivré en sa faveur (garde de l'enfant par la mère lorsque l'enfant était mineur).

La mère de cet enfant majeur supporte la charge éducative de sa fille et la déclare sur sa déclaration de revenus.

Sa fille poursuit ses études dans la ville de résidence de son père.

Elle y réside de façon intermittente - deux à trois jours par semaine. Son père dispose de faibles ressources - il perçoit le RSA et déclare sa fille comme personne à charge sur sa déclaration d'impôt en contribuant peu aux charges effectives de sa fille.

Prenant en compte ces éléments et en particulier les faibles ressources financières du père de l'enfant majeur :

à quel foyer fiscal doit être rattachée l'enfant majeure,

Peux-t-on rattacher cet enfant majeure au foyer fiscal de sa mère qui a refait sa vie avec un partenaire dont le travail est stable et qui répond aux besoins de sa belle fille - permis de conduire, vacances, charge éducative - comme le ferait un père en cette circonstance.

En cas de garde partagée, quelles sont les règles d'attribution de l'AAH.